



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		
Monsieur Jean-Philippe MOREL		

### **Membres absents :**

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

**Convention cadre entre la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, l'association départementale pour le développement du tourisme rural en Côte d'Or (ADTR), Dijon Métropole et la Ville de Dijon**

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or œuvre au quotidien pour l'installation et l'accompagnement des exploitations agricoles. Par le biais de l'association départementale pour le développement du tourisme rural, la Chambre d'Agriculture a créé le réseau Bienvenue à la Ferme afin d'animer et promouvoir le développement de l'économie rurale et des produits fermiers.

La Ville de Dijon, Dijon Métropole et la Chambre d'Agriculture affirment leur volonté d'une véritable « alliance métropolitaine » pour améliorer l'accompagnement des exploitants agricoles, favoriser la création de richesses et d'emplois, et permettre un développement économique harmonieux et solidaire des territoires en participant activement à la promotion et au développement des produits locaux et circuits courts.

En cohérence avec la stratégie territoriale de transition alimentaire engagée par Dijon Métropole, les agriculteurs adhérents au réseau Bienvenue à la Ferme, support du tourisme rural, doivent s'inscrire dans une démarche de qualité des produits et de protection de l'Environnement (Agroécologie Agriculture biologique, Haute Qualité Environnementale ,..) et s'engager à :

- Etablir un état des lieux des acteurs en circuits courts sur Dijon,
- Aider au recrutement de producteurs pour les Halles dijonnaises,
- Etudier la saisonnalité des métiers de l'agriculture et les perspectives d'emplois concomitantes,
- Aider à la mise en valeur des circuits courts via le drive fermier,
- Mettre en place des marchés événementiels « Bienvenue à la Ferme »,
- Réaliser un guide 2022 des Fermes agréées « Bienvenue à la Ferme »
- Coordonner le réseau « Ecole en herbes »

La convention, à travers ces actions partenariales, vise non seulement à soutenir le secteur de l'agriculture, mais également à prendre en compte le respect de l'environnement, l'alimentation traçable et saine pour une alimentation locale de qualité, la pédagogie pour changer les comportements et privilégier les produits de qualité issus du territoire, ainsi que la préservation de nos ressources pour les générations à venir conformément au projet métropolitain d'Alimentation Durable 2030.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention cadre, selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et l'association départementale pour le tourisme rural de Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur Le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN      POUR : 38                                      ABSTENTION : 0  
                    CONTRE : 0                                        NE SE PRONONCE PAS : 0  
                    DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN